



# Glossaire

## du Mécanisme pour un développement propre

Traductions anglais/français et définitions

**Christian Brodhag**



agence intergouvernementale  
de la francophonie



Centre International de Ressources  
d'Innovation pour le Développement Durable



Institut de l'énergie et de l'environnement  
de la Francophonie  
IEPF



*Le document qui suit donne la définition des principaux termes utilisés dans les négociations sur le Mécanisme pour un développement propre ou dans le domaine du développement durable, et éventuellement des commentaires qui permettent de préciser les thèmes en débat.*

*Nous avons proposé en premier et en caractères gras le terme français que nous jugeons le plus approprié et entre crochets [] l'équivalent en anglais. Comme certains choix sont discutables et que le travail de validation de ces propositions est en cours, le lecteur est encouragé à nous faire part de ses commentaires.*

<b>GLOSSAIRE ET COMMENTAIRES</b>	<b>2</b>
<b>SYNONYMES</b>	<b>13</b>
<b>TRADUCTION ANGLAIS-FRANÇAIS</b>	<b>14</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>15</b>

Version de travail du 12 mars 2001\*  
Christian Brodhag

Réimprimée par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) à l'occasion de la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la première session de la Réunion des Parties du Protocole de Kyoto.

(Montréal, Canada-Québec, du 28 novembre au 9 décembre 2005)

\*Ce travail avait reçu le soutien du Fonds francophone des Inforoutes (projet RELIEF).

**Contacts :**

Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF)  
56, rue Saint-Pierre, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec), G1K 4A1, Canada  
Téléphone: 1-418-692-5727 Télécopieur: 1-418-692-5644  
Courriel: iepf@iepf.org - Site Internet: <http://www.iepf.org>

CIRIDD-Agora 21  
Téléphone: +33 (0)4 77 92 23 40 Télécopieur: +33 (0)4 77 74 57 73  
60, rue des Aciéries F-42000 Saint-Etienne  
Courriel: [contact@ciridd.org](mailto:contact@ciridd.org) – [www.ciridd.org](http://www.ciridd.org)

École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne  
Courriel: 158 Cours Fauriel, 42023 Saint-Etienne Cédex  
Adresse physique: rue Ponchardier, Espace Fauriel  
Courriel: [fbreuil@emse.fr](mailto:fbreuil@emse.fr)

**Photos de couverture :**

Usine de transformation de bauxite, Guinée. © Claude Hamel/IEPF/Agence Francophonie  
Micro-centrale hydroélectrique à Madagascar. © Boubacar Touré/Mandamory/Agence Francophonie  
Menuisier, Niger. © Boubacar Touré/Mandamory/Agence Francophonie

## Glossaire et commentaires

### **actualisation**

"Pour arbitrer entre avantages et coûts de plusieurs décisions, l'analyse coûts-avantages consiste à sommer les avantages puis les inconvénients monétarisables de chacune, à faire la différence entre les deux termes pour retenir la décision au bilan le plus avantageux. Comme les flux de bénéfices et de coûts interviennent à des moments différents, une telle analyse doit tenir compte de ce caractère intertemporel. Ceci se fait par le biais de l'actualisation : le futur est déprécié d'une certaine valeur par rapport au présent, et les bilans successifs ainsi pondérés sont agrégés en un bilan final, la valeur actualisée." [1]

### **additionnalité (principe d'addition)**

[additionality]

"L'additionnalité ou principe d'addition repose sur le fait qu'une meilleure qualité environnementale devrait être plus coûteuse que le laisser faire" [2]

"Les objectifs d'Action 21 en matière de développement et d'environnement nécessiteront un apport substantiel de ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement, afin de couvrir le surcroît de dépenses entraîné par les mesures qu'ils devront prendre pour résoudre des problèmes écologiques de dimension mondiale et accélérer le développement durable." [3]

"L'additionnalité justifie le financement des coûts incrémentaux par le Fonds pour l'Environnement Mondial de projets dans les domaines de la protection de la couche d'ozone, de la biodiversité, du changement climatique et des fleuves internationaux.

Dans le domaine du climat et le contexte du Protocole de Kyoto, l'additionnalité caractérise le fait que les réductions d'émissions générées par les projets mis en œuvre dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre ou de la Mise en œuvre conjointe doivent bien être additionnelles par rapport aux émissions qui auraient eu lieu en l'absence de ces projets" [4]

"Les ressources apportées par le FFEM sont additionnelles en ce sens qu'elles ont vocation à financer des projets ou des composantes de projets qui n'auraient pas trouvé de financement selon les circuits traditionnels et qui correspondent à une prise en charge spécifique des thèmes d'environnement global. Ceci s'explique notamment par le fait que le bénéficiaire final du projet n'est pas seulement le pays dans lequel se situe le projet, mais concerne souvent l'humanité au sens large ou une région naturelle qui dépasse le cadre du pays." [5]

Commentaire : Ce **principe d'additionnalité**, ou de coût incrémental, peut apparaître comme contradictoire avec la notion de **développement durable** pour laquelle la prise en charge de l'environnement est intégrée dans le développement économique et social. [2]

### **air chaud [hot air]**

Ce terme fait référence au fait qu'en raison principalement de leur récession industrielle dans les années 90, certains pays de l'Annexe B (comme la Russie ou l'Ukraine) ont reçu à Kyoto des quotas d'émission qui sont supérieurs au montant total des émissions qu'ils réaliseront en ne prenant aucune mesure de réduction domestique. Ce surplus de quotas (l'air chaud) pourra éventuellement être vendu à d'autres pays via les mécanismes de flexibilité. La crainte exprimée par certains est bien que ces pays puissent inonder le marché des permis d'émission qu'ils ont en excès et que d'autres, pour des raisons de coûts, préféreront acheter au lieu d'accomplir des efforts réels de réduction d'émissions. Il est à noter que ce

terme d'air chaud qui n'apparaît d'ailleurs pas comme tel dans le Protocole de Kyoto est contesté par certains. [4]

### **analyse coût-efficacité [cost-effectiveness analysis (CEA)]**

"Méthode permettant de mesurer l'efficacité d'un programme en comparant le coût à l'impact sur la base d'un indicateur. Une étude de coût-efficacité a pour but d'identifier les stratégies de programme et les modes opérationnels susceptibles d'assurer le maximum d'impact au moindre coût." [6]

voir coût-efficacité.

### **analyse coûts/avantages (analyse de rentabilité) [cost-benefit analysis]**

"L'analyse ou calcul de rentabilité consiste à identifier et quantifier les coûts et les avantages et à leur attribuer des valeurs financières lorsque cela est possible. Par une méthode de comparaison, cette analyse fournit des indicateurs d'aide à la décision" [7]

### **analyse de coûts-avantages sociaux [social cost-benefit analysis]**

"Estimation systématique de tous les coûts et avantages d'un projet qui présentent de l'intérêt pour la société. Prend en compte à la fois les externalités techniques et les externalités pécuniaires, dans la mesure où ces dernières ne consistent pas simplement en une redistribution des revenus." [8]

### **analyse du cycle de vie (ACV) [Life Cycle Assessment (LAC)]**

"L'analyse de cycle de vie (ACV) est un outil utilisé pour évaluer les effets associés à un produit, procédé ou une activité. L'ACV débute par la définition d'un but, d'objectifs et d'unités fonctionnelles. Elle se poursuit par l'identification et la qualification des entrées et sorties d'énergie et de matière. Les données obtenues sont utilisées pour évaluer l'impact de l'usage et des rejets de ces énergies et matières dans l'environnement, et ainsi évaluer systématiquement et mettre en œuvre les opportunités d'obtenir une amélioration pour l'environnement. Une ACV couvre l'ensemble du cycle de vie d'un produit incluant tous les emballages, procédés et activités. Cela inclut l'extraction et la mise en œuvre des matières premières ; production, transport et distribution ; utilisation/réutilisation/réparation ; recyclage ; et le traitement final. Mais dans une ACV la définition de l'objectif et de la portée sont critiques et l'effort de déroulement dans ce cadre. L'ACV fournit des données qui permettent de juger de l'impact environnemental des produits et des services, et d'identifier les améliorations à toutes les étapes du cycle de vie." [9]

### **audit du système de management environnemental**

"Processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves afin de déterminer si le système de management environnemental d'un organisme est en conformité avec les critères de l'audit du système de management environnemental définis par l'organisme, et afin de communiquer les résultats de ce processus à la direction." [10]

### **audit environnemental [environmental auditing]**

"Processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves d'audit afin de déterminer si les activités, événements, conditions, systèmes de management

environnemental relatifs à l'environnement ou les informations y afférant, sont en conformité avec les critères de l'audit, et afin de communiquer les résultats de ce processus au demandeur." [11]

"Un audit environnemental est un outil de management qui consiste en une évaluation systématique, documentée, périodique et objective, de la façon dont une organisation environnementale, un système de management, et des équipements se comportent dans le but de :

faciliter le contrôle par le management des pratiques environnementales

évaluer la conformité avec les politiques de l'entreprise, incluant de satisfaire aux exigences réglementaires." [9]

### **bonne gouvernance**

"elle alloue et gère les ressources de façon à résoudre les problèmes collectifs; elle se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité." [12] voir gouvernance.

### **cadrage [scoping]**

Déterminer l'étendue ou les limites d'un problème ou d'un projet.

### **capacité [capacity]**

"Ensemble de moyens (financiers et humains, techniques, administratifs, sociaux, économiques et scientifiques) mis en place en vue d'accomplir un objectif déterminé. Cette question est plus particulièrement sensible pour les pays en développement." [13]

Commentaire : selon le contexte on parlera de construction de capacité ou de mise en place de capacité [capacity building], ou simplement d'activités de renforcement de capacité [enabling activities].

### **capital [capital]**

"Le capital comprend le stock de capital d'origine humaine - les machines et l'infrastructure, comme les logements et les routes - ainsi que le bagage de connaissances et de compétences, c'est-à-dire le capital humain. Mais il comprend aussi l'ensemble du capital naturel dont les ressources naturelles (pétrole, gaz, charbon), la diversité biologique, l'habitat, l'air pur, l'eau propre, etc. L'ensemble de ces actifs représente la totalité du capital-action d'un pays." [14] (p. 15)

### **capital naturel [natural capital]**

"L'ensemble des actifs naturels qui produisent des biens et des services de façon continue. Ses principales fonctions comportent la production des ressources, (comme les poissons, le bois et les céréales), l'assimilation des déchets (comme l'absorption du CO<sub>2</sub>, la décomposition des eaux d'égout) et les services de soutien de la vie (protection UV, biodiversité, nettoyage de l'eau, stabilité du climat)." [15]

### **capital social**

"C'est la capacité d'établir et de faire fonctionner les institutions officielles nécessaires à l'administration du secteur public, du secteur privé et du secteur civil." [16]

"Caractéristiques de l'organisation sociale — telles que réseaux et valeurs, y compris la tolérance, l'inclusion, la réciprocité, la participation et la confiance — qui facilitent la coordination et la coopération débouchant sur des avantages mutuels. Le capital social est inhérent aux relations entre les différents acteurs dans la société." [12]

remarque : La définition du PNUD est plus large que celle citée par l'IIISD. La notion de capital social s'oppose au capital humain qui est plus individuel, lié par exemple à l'éducation et la formation.

### **cogénération (production combinée)**

#### **[cogeneration]**

"La cogénération recouvre un ensemble de techniques de production simultanée d'énergie thermique, récupérée sous forme de gaz chauds ou de vapeur et utilisée pour le chauffage, et d'énergie mécanique, cette dernière étant le plus souvent utilisée pour produire de l'électricité par couplage à un alternateur. La valorisation simultanée de la chaleur et de l'énergie mécanique peut permettre d'atteindre des rendements énergétiques très élevés, de l'ordre de 80 %, et même jusqu'à 90 %, largement supérieurs à ceux d'une production séparée de chaleur et d'électricité. La cogénération permet donc de réaliser des économies appréciables d'énergie primaire." [17]

#### **complémentarité [supplementarity]**

Dans le contexte de la CCNUCC, la complémentarité fait référence au choix qu'ont les Parties au Protocole de Kyoto, utilisant les mécanismes de Kyoto tels que l'échange des droits d'émissions, de mettre aussi en place des politiques intérieures adéquates, énergétiques ou autres, afin d'assurer la réalisation à long terme des objectifs de réduction des émissions des GES. [18]

#### **comptabilisation du coût complet [full-cost accounting]**

"intégration des coûts internes d'une entité aux coûts externalisés attribuables à ses activités, produits et services ; affectation de tous les coûts internes engagés par l'entité à ses produits et processus par imputation des charges indirectes, y compris des charges fixes, ainsi que des charges directes et indirectes variables ; méthode comptable qui consiste à capitaliser tous les coûts d'exploration et de mise en valeur de gisements pétrolières ou gazéifères situés dans une région donnée, sous réserve que les coûts ainsi capitalisés puissent être récupérés par amortissement sur les produits futurs." [19]

"Une méthode permettant de tenir compte de l'ensemble des coûts et des avantages associés aux valeurs environnementales, économiques et sociales dans la prise de décision." [20]

#### **comptabilisation du développement durable**

"un cadre de suivi de l'information qui intègre les coûts et les avantages internes (privés) et externalisés (sociétaux) et appuie les évaluations des conséquences à court et à long terme des activités et des projets des points de vue environnemental, social et économique." [19]

#### **conformité (respect des obligations) [compliance]**

"La vérification de la conformité aux engagements de Kyoto est un point essentiel. Les modalités de la vérification, l'organisation qui en sera chargée, les sanctions possibles font l'objet d'après discussions. Un système global d'application automatique une fois les règles expressément établies, un système dissuasif et gradué ouvrant la possibilité de sanctions et de pénalités et notamment demandé par la France" [21].

Sur le plan des responsabilités, l'une des questions est de savoir si l'acheteur d'une unité de quantité attribuée [Assigned Amount Units AAUs] peut l'utiliser si la partie qui les lui vend n'est pas en conformité, c'est à dire pratique une survente [22].

Quelles sont les règles de responsabilité, si une partie a transféré des droits en quantité qui la met en non-conformité ? Les différents systèmes en discussion identifient le rôle de l'attention [beware] et celui de la responsabilité [liability], rôles assumés soit par l'acheteur soit par le vendeur. Les différentes règles de conformité doivent être évaluées selon les critères : d'efficacité environnementale, du coût pour les participants, de la confiance du marché, des exigences institutionnelles et de la faisabilité. [2]

**construction de capacité** [capacity building]  
voir capacité

**coopération décentralisée** [decentralised co-operation]

"Coopération initiée et animée par les élus des villes et autorités locales." [7]

**coût de dépollution marginal national** [national marginal abatement cost]

**coût-efficacité** [cost-effectiveness]

"Ce principe vise à réduire au minimum les coûts de la réalisation d'un objectif donné (d'environnement, par exemple). Ce principe est un critère d'efficacité qui correspond à un "optimum de second rang", auquel on recourt souvent quand une analyse complète des coûts-avantages n'est pas possible." [8]

voir analyse coût-efficacité.

**coûts d'opportunité** [opportunity costs]

"Coûts qui se présentent lorsqu'une utilisation restreint les autres utilisations possibles d'une ressource limitée (l'affectation de terres à des infrastructures empêche par exemple un autre usage, tel que les loisirs). L'importance chiffrée d'un coût d'opportunité correspond à la valeur d'une ressource dans le cas de son utilisation possible la plus productive." [8]

**coûts externalisés**

"du point de vue de l'environnement, coûts que des parties externes à l'entité doivent tôt ou tard engager par suite des impacts des activités, produits et services de celle-ci sur l'environnement; un coût environnemental externe correspond à la valeur monétaire attribuée à la diminution d'un avantage ou à un préjudice subi par la société à cause d'une détérioration de la qualité de l'environnement qui n'a pas été prise en considération dans une opération de marché. (En général, les coûts externalisés vont au-delà des coûts rattachés aux questions environnementales.)" [19]

**coûts internes**

"du point de vue de l'environnement, coûts qu'une entité engage pour prévenir, atténuer ou pallier ses impacts sur l'environnement, ou par suite d'un défaut d'agir en ce sens, ou coûts liés à l'obtention, de la part du gouvernement ou de la société, de l'autorisation de poursuivre des activités susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur l'environnement. (En général, les coûts internes englobent la totalité des coûts engagés par l'entité, tant ceux qu'elle est tenue d'engager en vertu des pratiques commerciales et des exigences légales habituelles que ceux qu'elle engage de son plein gré.)" [19]

**coûts sociaux** [social costs]

"La somme du total des coûts internes et externes." [8]

**démarche sectorielle** [sectorial approach, sectoral approach]

"Le contraire d'une démarche globale. Les approches sectorielles abordent les problèmes secteurs par secteurs. Par exemple, une approche sectorielle de transports déterminera des politiques séparées pour la route, le rail, l'avion, le transport fluvial et maritime." [7]

**démarche systématique** [systematic approach]

"Il importe de ne pas confondre "systématique" et "système". Systématique signifie "réalisé avec méthode dans un ordre défini" [23].

Une démarche systématique comporte souvent des listes de contrôle ou des "check-lists", ou se réfère à des processus logiques pouvant être visualisés sous forme de diagrammes de Gant ou de Pert." [7]

**démarche systémique** [systemic approach]

"Au contraire, une démarche systémique s'applique à des systèmes complexes en interaction, en général lorsqu'il est impossible de définir des objectifs à partir des buts, et quand des données incomplètes en modification perpétuelle ne permettent pas de mettre en œuvre une démarche scientifique ou itérative, ou tout autre processus logique. Ce type de méthode est utilisé pour développer un système de transport multimodal. Les méthodes de scénarios, avec des réactions extérieures qui vont modifier le système et conduire soit à un nouvel équilibre, soit à un emballement incontrôlable du système, sont également des méthodes systémiques applicables aux problèmes sociaux et environnementaux." [7]

**démarche top-down** [top-down approach]

"Démarche visant à formuler des politiques en se basant uniquement sur la législation. Ce type de démarche, caractérisée par un fossé entre les politiques et leur application a été dénoncée en 1996 par la Commission Européenne lors de la conférence de l'ONU sur les établissements humains." [7]

**démarche transversale** [cross-cutting approach, transversal approach]

"Démarche visant à rendre cohérentes différentes démarches sectorielles en créant un lien horizontal entre différentes structures hiérarchiques ou différents systèmes de pouvoir." [7]

**développement communautaire**

"Responsabilisation des personnes au niveau local, par le biais de groupes organisés qui agissent collectivement en vue de prendre en charge les décisions, les projets, les programmes et les politiques qui les touchent globalement." [24]

**développement durable** [sustainable development]

La Commission Brundtland, a défini le développement durable comme un "mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". [25] Cette définition est suffisamment large pour avoir donné lieu à diverses interprétations et pour avoir nourri de nombreuses polémiques. Le développement durable reste attaché à la conférence de Rio qui prônait une approche conjointe de l'environnement (des pays du Nord) et du développement (des pays du Sud). Ce concept est proche de celui de l'écodéveloppement.

Du fait de son contexte historique et politique international, le développement durable est un compromis entre trois contradictions fondamentales :

compromis entre les intérêts des générations actuelles et celui des générations futures, dans le contexte de l'équité intergénérationnelle

compromis Nord/Sud entre les pays industrialisés et les pays en développement

compromis entre les besoins des êtres humains et la préservation des écosystèmes (les habitats et les espèces).

Ce dernier problème renvoie à l'opposition entre durabilité forte ou faible.

**dividende (double, triple), synonyme gagnant-gagnant** [dividend, double, triple; win-win]

"Les stratégies gagnant - gagnant peuvent être ainsi à simple, double, triple dividende. Une stratégie de développement durable doit être "à triple dividende", c'est-à-dire apporter un progrès dans chacun des domaines économique, environnemental et social.

Dans le dossier climatique, le "double dividende" consiste à prévenir les risques climatiques, d'un côté, et réaliser un

redéploiement fiscal significatif de l'autre côté afin de réorienter dans le bon sens les incitations économiques qui sont données, le plus souvent involontairement, par les impôts et charges collectives existants. Ce deuxième dividende est à la mesure des imperfections de l'organisation actuelle de l'économie. Il pourrait aller jusqu'à justifier la politique envisagée même si le premier dividende n'était pas au rendez-vous. Il y a trois raisons principales à ce que cette réforme n'ait pas eu lieu sans l'alibi climatique : 1) les coûts nets pour telle ou telle catégorie ou groupe d'intérêts peut suffire à faire obstacle à une politique souhaitable, 2) la politique de l'effet de serre fournit un moyen fiscal additionnel, 3) elle crée les conditions d'une harmonisation des politiques au niveau international." [26]

### **durée utile du produit [product life]**

"Durée de vie d'un produit à partir du choix ou de la conception, de l'élaboration des données et de la spécification, de l'achat, de la fabrication, du conditionnement, de la livraison, de l'entreposage, de l'entretien, de la réparation et la révision, et de l'utilisation jusqu'à l'élimination." [27]

### **écoefficience [ecoeficiency]**

"La fourniture de biens et de services à prix concurrentiel qui satisfont des besoins humains et concourent à la qualité de vie tout en réduisant progressivement les répercussions écologiques et l'intensité d'utilisation des ressources sur le cycle de vie jusqu'à un niveau au moins compatible avec la capacité portante estimative de la terre". [20]

"L'écoefficience d'une entreprise est atteinte par la distribution de biens à un prix compétitif qui satisfassent les besoins humains et apportent de la qualité de vie, tout en réduisant progressivement les impacts écologiques et l'usage des ressources tout au long du cycle de vie.

L'écoefficience implique :

- la réduction de l'intensité en matière des biens et des services
- la réduction de l'intensité énergétique des biens et des services
- la réduction de la dispersion de produits toxiques
- l'augmentation de la recyclabilité des matériaux
- la maximisation de l'usage durable des ressources renouvelables
- l'extension de la viabilité des produits
- l'augmentation de l'intensité des services apportés par les produits." [9]

### **écologie industrielle [industrial ecology]**

"Les traditionnelles remises en cause du système industriel, dominées par les questions de pollution et d'épuisement des ressources, ne suffisent plus. Une approche nouvelle, plus large, est en train d'émerger depuis quelques années: l'écologie industrielle. Au lieu de voir le système industriel comme séparé de la Biosphère, il est possible de la considérer comme un cas particulier d'écosystème. L'écologie industrielle s'intéresse à l'évolution à long terme du système industriel dans son ensemble et pas seulement aux problèmes d'environnement." [28]

"L'écologie industrielle est un nouveau champ d'étude situé à l'intersection de l'économie des ressources, du droit environnemental et de l'ingénierie industrielle. Le concept a été suggéré en 1989 dans Scientific American par Robert Frosch, un ancien chercheur de General Motors aujourd'hui professeur à la Kennedy School of Government de l'Université Harvard. La vision de Frosch est simple: pourquoi notre système industriel ne se comporterait-il pas comme un écosystème où les rebus d'une espèce servent de ressources à d'autres espèces? Pourquoi les déchets d'une entreprise ne deviendraient-ils pas les intrants d'une autre entreprise? On réduirait ainsi la consommation de matières

premières et la pollution, tout en permettant aux entreprises d'économiser sur leurs frais d'incinération ou d'enfouissement." [29]

### **efficacité [effectiveness]**

"Le degré auquel un programme a réalisé les changements désirés ou atteint ses objectifs par la prestation de services." [6]

"Capacité d'atteindre des objectifs organisationnels ou individuels. L'efficacité exige des compétences, de la sensibilité et une capacité d'ajustement aux préoccupations humaines concrètes, ainsi que la capacité d'articuler ces préoccupations, de formuler des buts en vue de s'employer à les atteindre et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies permettant de réaliser les buts en question." [12]

### **efficacité environnementale [environmental effectiveness]**

"Effet qu'une action donnée des pouvoirs publics exerce sur l'environnement. Ce critère néglige les coûts économiques qui peuvent résulter de la mise en œuvre de cette action" [8]

### **efficience [efficiency]**

"Le degré auquel un programme a utilisé les ressources à bon escient et a réalisé les activités en temps voulu". [6]

"Se rapporte à la répartition efficiente de ressources rares. A la marge, les ressources devraient être utilisées par l'individu qui est disposé à acquitter le montant le plus élevé à cette fin (c'est-à-dire le montant assurant l'égalité entre les coûts sociaux marginaux et les avantages sociaux marginaux)." [8]

### **empreinte écologique [ecological footprint, appropriated carrying capacity]**

"Le mode de calcul de l'empreinte écologique est fondé sur 2 faits : il est possible de garder la trace de la plupart des ressources utilisées et déchets (nationaux ou importés), la plupart des flux de ressources et de déchets peuvent être traduits en surface biologiquement productive nécessaire pour les produire. Une centaine de produits et de ressources servent au calcul pour calculer l'empreinte écologique de chaque pays." [29]

### **énergie intégrée au produit [embodied energy of a commodity]**

"L'énergie utilisée durant tout son cycle de vie pour la fabrication, le transport, l'utilisation et l'élimination." [15]

### **équité [equity]**

"Juste répartition des coûts et avantages des activités humaines. Ses deux composantes sont l'équité intergénérationnelle et l'équité actuelle entre personnes ou groupes de personnes." (intragénérationnelle) [30]

"Traitement impartial ou juste, permettant de traiter de manière unifiée les cas similaires". [12]

### **équité horizontale [horizontal equity]**

"Le principe qui établit que ceux qui sont dans des conditions identiques ou similaires doivent payer un niveau équivalent de taxe ou doivent recevoir la même part des avantages". D'après Stiglitz et Boadway, 1994 [31]

### **équité intergénérationnelle [intergenerational equity]**

"Équité qui se réfère aux droits des générations futures". voir intérêts des tiers absents

### **équité intragénérationnelle (équité à l'intérieur d'une génération) [intra-generational equity]**

"L'équité et les considérations sociales sont un aspect essentiel des discussions sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la fois par nature et parce qu'une participation aussi large que possible est

indispensable pour atteindre les objectifs de la Convention. Les pays ne participeront pas pleinement si les dispositions adoptées ne leur semblent pas équitables...

Les questions relatives à l'équité entre régions et pays résultent des différences marquées qui existent entre les pays, non seulement en termes de superficie, de ressources, de population et de niveau de vie, mais aussi en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de vulnérabilité face au changement climatique et de capacité institutionnelle d'y faire face." (p.75)[32]

#### **équité verticale [vertical equity]**

"Principe qui dit que ceux qui sont dans des circonstances différentes eues égard aux considérations d'équité doivent être traités de façon différente, c'est à dire que ceux qui sont les plus riches doivent payer plus, et ceux qui ont le plus de besoin doivent recevoir plus". Trad.[31]

#### **évaluation des impacts sur l'environnement**

"Procédure qui permet d'examiner les conséquences, tant bénéfiques que néfastes, qu'un projet ou programme de développement envisagé aura sur l'environnement et de s'assurer que ces conséquences sont dûment prises en compte dans la conception du projet ou programme." [33] cité par [34]

#### **évaluation économique [economic assessment]**

"Nous parlerons "d'évaluation économique" pour désigner les modes de représentation et de décision issues des concepts économiques de base (préférences individuelles, utilités, actifs, biens, agents, etc.). On peut aussi parler "d'analyse économique". Le "calcul économique" renvoie ici à la partie la plus opératoire de l'évaluation économique(...). Il comprend différentes techniques, mais, contrairement à un usage répandu, nous ne le confondons pas avec une seule d'entre elles, à savoir l'analyse coûts-avantages, (qui est la plus courante). Elle consiste à retenir, parmi différents projets, celui qui maximise l'utilité collective procurée par ses effets, valorisés monétairement et agrégés en un bilan intertemporel au moyen d'un coefficient d'actualisation." [1]

"L'évaluation économique propose un ensemble de tests et d'épreuves qui visent à permettre l'arbitrage explicite entre les estimations et les intérêts contradictoires des acteurs sociaux en révélant leurs préférences implicites. La façon économique d'éprouver les engagements est de mesurer le coût (ce à quoi on accepte de renoncer) que les agents sont prêts à supporter pour soutenir tel projet ou réaliser telle action ou, à l'inverse, pour empêcher telle réalisation jugée globalement négative. La forme marchande (et notamment l'expression monétaire) est une des modalités d'épreuve, pas nécessairement adaptée à saisir toutes les formes de préférences, ce qui ne disqualifie pas pour autant l'évaluation économique." [1]

#### **évaluation environnementale [environmental assessment]**

"Processus systématique qui consiste à évaluer et à documenter les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi qu'à prévoir et à gérer les impacts négatifs et les conséquences des propositions d'aménagement en particulier. Elle se compose d'un ensemble de processus qui visent la prise en compte de l'environnement dans la planification des opérations ou du développement de projets, de plans, de programmes ou de politiques." [34]

#### **évaluation stratégique environnementale (ESE) [Strategic Environmental Assessment (SEA)]**

"Procédure systématique d'évaluation des impacts d'une proposition dans une politique ou un schéma par une étude

intégrée des aspects environnementaux, économiques, sociaux et fonctionnels." [35]

"Appréciation des conséquences sur l'environnement des politiques plans et programmes. Les objectifs de l'évaluation environnementale des politiques plans et programmes sont de :

Permettre une meilleure cohérence dans les choix en instituant une évaluation environnementale aux différents niveaux de prise de décision,

Mieux prendre en compte les cumuls d'impacts que ce soit dans le temps et dans l'espace et les effets induits,

Répondre à la demande du public d'être associé aux choix stratégiques en amont des projets,

Mieux intégrer la notion de développement durable et notamment le principe de précaution.

A contrario l'évaluation environnementale d'un projet consiste en France en une étude d'impact et une enquête publique, préalables à la réalisation des travaux. [36]

#### **externalité technique [technological externality]**

"Effet externe qui n'est pas activement ou délibérément pris en compte par les marchés, qui entraîne des inefficiences économiques. Il se produit lorsqu'une entreprise ou un individu utilise un actif sans payer pour cette utilisation. D'un point de vue technique, cette externalité intervient lorsqu'une activité productive fait varier la quantité de production ou de bien-être qui peut être le fruit d'une autre activité utilisant une quantité déterminée de ressources. Les externalités techniques négatives réduisent la quantité de production ou de bien-être qu'une économie peut produire compte tenu d'une répartition déterminée des intrants." [8]

#### **facteur dix, synonyme : facteur 10 [factor ten ; factor 10]**

"Le facteur dix est l'idée que le flux de matière par tête causé par les pays de l'OCDE devrait être réduit d'un facteur 10. Globalement le flux de matière devrait être réduit de 50% parce que les pays de l'OCDE sont responsables d'un flux de matière cinq fois plus élevé que les pays en développement, et que la population mondiale s'accroît inévitablement, l'OCDE doit se fixer des objectifs de long terme bien au-delà de l'objectif conservatif du facteur 4." [37]

"Il faudrait se pencher sur les études qui proposent une utilisation plus rationnelle des ressources et envisager notamment de multiplier par 10 la productivité des ressources à long terme et de quadrupler la productivité des ressources dans les 20 ou 30 prochaines années dans les pays industrialisés. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour étudier la faisabilité de ces objectifs et les mesures pratiques nécessaires à leur réalisation. Cette tâche incombera tout particulièrement aux pays industrialisés qui devront montrer la voie à suivre à cet égard." [38]

#### **facteur quatre, synonyme : facteur 4 [factor four ; factor 4]**

"La diminution d'un facteur 4 dans deux ou trois décennies des consommations d'énergie et de matières premières pour le même service devrait permettre de doubler le niveau de vie tout en diminuant par deux les pressions sur l'environnement et les ressources." [39]

#### **fixation de carbone (séquestration du CO<sub>2</sub>) [carbon sequestration]**

"Les projets de séquestration de CO<sub>2</sub> peuvent participer de deux manières distinctes et parfois complémentaires à la séquestration du carbone : (i) en extrayant le gaz carbonique de l'atmosphère et en le stockant sous forme de biomasse aérienne et souterraine; (ii) en produisant des biomasses renouvelables supplémentaires dont la valorisation énergétique permet d'éviter le recours à des combustibles fossiles. Relèvent de ces deux catégories : les projets de

préservation de forêts; les projets de reforestation, en particulier les projets à vocation de production de bois d'œuvre ou de bois énergie; les projets d'intensification agricole (agro-forêt, apport d'engrais, etc.) qui permettent à la fois de préserver les forêts de la destruction (l'augmentation des rendements des terres permet d'éviter partiellement de nouvelles déforestations), de stocker dans le sol du carbone supplémentaire, et de diminuer éventuellement le recours aux combustibles fossiles (valorisation des déchets agricoles)".[40]

### **gestion de la demande [demand side management (DSM)]**

Politiques et programmes conçus pour réduire la demande des consommateurs, et les besoins de nouvelles offres. Ce concept s'est appliqué dans un premier temps dans le domaine énergétique, à l'électricité, mais les concepts plus généraux d'efficacité et de facteur quatre/dix en ont élargi l'application à l'ensemble des ressources. Ce concept a été aussi proposé dans le domaine de la gestion de l'eau et de la maîtrise des consommations d'eau.

### **groupe de liaison (groupe de contact) [contact group]**

Groupe de négociateurs chargé de préparer une proposition de compromis.

### **groupe de travail à composition non limitée [open-ended working group]**

### **haute qualité environnementale (HQE) (construction verte, construction verte à haute qualité environnementale) [green building , ecohouse, environmentally sound and affordable construction]**

"La qualité environnementale d'un bâtiment est son aptitude à préserver les ressources naturelles et à satisfaire aux exigences de confort, de santé et de qualité de vie des occupants. Aptitude qu'il acquiert en intégrant la qualité environnementale à chaque étape de son existence : programmation, conception, réalisation, usage... puis éventuellement réhabilitation, rénovation, démolition. La qualité environnementale consiste à :

économiser les ressources naturelles : énergies, eau, sol, matières premières, ...

abaisser la pollution de l'air extérieur, de l'eau et des sols. réduire la production de déchets, notamment de déchets ultimes.

diminuer les nuisances sonores.

favoriser l'intégration du bâtiment dans son site.

assurer des conditions de vie saines et confortables à l'intérieur des bâtiments.

Ces objectifs reflètent les préoccupations actuelles des décideurs et des usagers."[41]

Commentaire : La traduction de l'anglais par construction écologiquement rationnelle que l'on trouve souvent constitue un abus de l'usage du mot rationnel. Le terme HQE est adopté par de nombreuses associations françaises, il est quasi institutionnalisé, certains proposent "écologie architecturale", terme qui pourrait s'apparenter à écologie industrielle ou écologie urbaine. Ce terme qui peut sembler plus approprié est pour l'instant peu utilisé.

### **information complète, principe de bonne information [full disclosure principle, full disclosure]**

"Principe comptable voulant que l'entité fournisse tous les éléments d'information financière qui sont suffisamment importants pour être susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions d'un utilisateur averti.

Note : Ce principe reconnaît que la nature et l'étendue de l'information présentée dans les états financiers (ou comptes) découlent bien souvent de compromis. Ainsi, l'entité doit s'efforcer de produire des états financiers (ou comptes) suffisamment détaillés pour présenter tous les aspects qui peuvent influencer sur les décisions de l'utilisateur et suffisamment condensés pour qu'il soit facile de les consulter, tout en gardant à l'esprit les coûts de préparation et d'utilisation." [42]

### **management de la technologie**

"Le management de la technologie recouvre un ensemble de problématiques auxquelles font face les entreprises : (a) l'observation, l'identification et l'évaluation des technologies alternatives pour remplir une fonction générique sur le marché, (b) le choix des technologies les plus pertinentes parmi celles possibles pour permettre à l'entreprise de tenter de construire un avantage concurrentiel durable, (c) l'accès à la maîtrise des technologies choisies, que ce soit par développement interne, collaboration R&D ou acquisition externe, (d) la gestion corollaire des activités de recherche mais aussi de celles de développement, d'études de faisabilité et plus généralement la gestion de projet, (e) la mise en oeuvre et l'amélioration ultérieure en continu des technologies nouvellement intégrées au portefeuille des technologies de l'entreprise, qu'elles relèvent des concepts de produit ou des procédés de fabrication, ainsi que (f) l'abandon de technologies obsolètes, auxquelles de nouvelles technologies sont progressivement ou soudainement substituées. Notons d'ailleurs que certaines de ces problématiques concernent aussi les acteurs publics et en particulier la recherche publique." [43]

### **Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) [Clean Development Mechanism (CDM)]**

"Ce mécanisme (établi par l'article 12 du Protocole de Kyoto) permet aux pays en développement (et qui donc ne font pas partie des pays de l'Annexe B) de transférer des unités de réductions certifiées d'émission (CERU) sous forme de crédits d'émission vers les pays de l'Annexe B qui ont financé dans ces pays des projets permettant d'y réduire le niveau d'émission de gaz à effet de serre. Ces projets doivent répondre aux conditions d'un développement durable"[4].

"L'article 12 du Protocole de Kyoto crée un mécanisme pour un développement propre destiné à "aider les Parties ne figurant pas à l'Annexe 1 à parvenir à un développement durable ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la Convention, et aider les Parties visées à l'Annexe 1 à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions". Le mécanisme pour un développement propre permet aux gouvernements des Parties visées à l'Annexe 1 (ou au secteur privé) de mettre en oeuvre des projets de réduction des émissions de GES dans les pays en développement et de recevoir des crédits pour l'application de ces projets sous la forme de réductions d'émissions certifiées (RÉC)"[18].

"Le Mécanisme pour un Développement Propre constitue la possibilité pour une partie de l'Annexe 1 (c'est-à-dire pour un pays industrialisé), de gagner des quotas d'émission en effectuant des projets de réduction d'émission dans des pays en développement. Ce mécanisme sera ouvert aux personnes privées et publiques. Au contraire de l'application conjointe, le pays où se déroule le projet ne perd pas de quotas, puisqu'il n'a pas pris d'engagements chiffrés. Il y a ainsi un risque de "collusion". Les réductions d'émission doivent donc être certifiées par des experts indépendants, sous la supervision d'un organe spécifique de nature multilatérale. Par ailleurs, pour être prises en compte, les émissions devront correspondre à "des effets, réels, mesurables et à long terme du point de vue du changement climatique". Une part du produit financier des crédits d'émission sera réservée

à la couverture des coûts administratifs de gestion du dispositif et à l'attribution d'une aide aux pays en développement particulièrement vulnérables au changement climatique" [44].

#### **mécanismes de flexibilité, (mécanismes de Kyoto) [flexibility mechanism]**

"Ces mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto permettent aux pays ayant des objectifs contraignants de réduction ou de limitation des gaz à effet de serre de satisfaire ces objectifs, en faisant usage d'une certaine flexibilité. Les mécanismes de flexibilité ou mécanismes de Kyoto permettent à un pays de coopérer avec d'autres pays en échangeant entre eux des permis (AAU) ou des crédits d'émissions (ERU ou CERU). Ces derniers mécanismes de flexibilité géographique font l'objet des articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto: les permis d'émission négociables, la mise en œuvre conjointe, le mécanisme pour un développement propre. A côté de ces mécanismes de flexibilité, le Protocole de Kyoto prévoit aussi d'autres formes de flexibilité de type géographique (le système de bulles), temporelle ou "par les moyens". On peut parler de flexibilité temporelle du fait que les engagements portent sur une période de cinq années (2008 à 2012 dans un premier temps), la flexibilité temporelle voit aussi son application dans le mécanisme de banking (mise en réserve de permis d'émissions). La flexibilité "par les moyens" permet d'envisager la gestion de ses émissions par les potentialités offertes par les puits ou de combiner ses efforts de réduction en jouant sur plusieurs gaz à effet de serre." [4]

#### **méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre [Greenhouse Gas Assessment Methodology (GGAM)]**

"Méthode permettant l'estimation de l'ampleur des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Il est conçu pour estimer les réductions résultant d'un projet particulier et les comparer avec les émissions qui auraient résulté si le projet n'avait pas été mis en œuvre" [45].

#### **mise en œuvre conjointe [joint implementation]**

"Ce mécanisme (établi par l'article 6 du Protocole de Kyoto) permet à un pays de l'Annexe B qui finance un projet permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un autre pays développé de recevoir en contrepartie de ce financement des crédits sous forme d'unités de réduction des émissions (ERU). Les ERU sont ajoutés au quota d'émissions du pays investisseur et déduits du quota du pays hôte du projet. Le pays qui finance le projet doit donc réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre dans une moindre mesure qu'en l'absence de ces crédits. Ce mécanisme ne peut être utilisé qu'à titre complémentaire à des mesures domestiques". [4]

#### **mise en réserve de permis d'émissions, banking [banking]**

"Mécanisme de flexibilité temporelle prévu par l'article 3 (alinéa 13) du Protocole de Kyoto par lequel les Parties peuvent reporter à une période ultérieure la partie de leur quota d'émissions qu'ils auraient en excès pour une période déterminée". [4]

"Les permis d'émission non utilisés peuvent être mis en réserve pour des périodes ultérieures. Cet élément de souplesse accroît l'efficacité écologique du dispositif à court terme (certains pays pourraient être incités à aller au-delà de leurs engagements), sans la réduire à long terme. Ce mécanisme constitue par ailleurs une garantie pour le cas où les échanges de permis démarreraient difficilement, ainsi qu'une source d'efficacité économique : les réductions d'émission pourront être effectuées "en avance" si cela s'avère économiquement avantageux. Ce mécanisme de

flexibilité intertemporelle devrait notamment entraîner l'apparition de "marchés dérivés" de permis d'émission, c'est-à-dire de négoce de permis pour des périodes futures, sous réserve que le prolongement des objectifs quantitatifs au-delà de 2012 apparaisse crédible". [46]

Commentaire : il s'agit de valoriser l'anticipation des engagements, mais pas de reporter l'obligation de conformité à des périodes ultérieures. Le terme de banking est aussi utilisé en français.

#### **niveau de référence [baseline]**

"Le point de référence pour calculer les coûts incrémentaux. Le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) finance la différence entre le coût d'un projet entrepris avec des objectifs en matière d'environnement global et le coût d'un projet identique sans considération environnementale. Cette même référence de base servira à créditer des droits à polluer dans le cadre des mécanismes de flexibilité de Kyoto : le Mécanisme pour un Développement Propre ou la Mise en œuvre conjointe [2]

Il s'agit du niveau historique à partir duquel sont calculées les évolutions ultérieures d'émissions de gaz à effet de serre. La détermination de cette grandeur qui peut se faire de manière micro-économique ou macro-économique est d'une importance cruciale pour déterminer le niveau d'additionnalité des réductions ressortant de projets mis en œuvre dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre ou de Mise en œuvre conjointe" [13]

"La clé de la mesure des réductions d'émission est le niveau de référence d'un projet. Ce problème est largement débattu. Le niveau de référence descendant [top-down baseline] est dérivé de taux d'émission existants au niveau national ou sectoriel, ou établit un objectif de niveau d'émission pour une compagnie, un secteur ou un pays. La définition de niveaux de référence par approche ascendante [bottom-up baseline] part d'une technologie spécifique ou un cas de référence et est réalisée au cas par cas." [47]

#### **niveau sans regret ["no regrets" level]**

"Niveau d'internalisation auquel les individus ou les entreprises obtiennent un avantage net personnel ou privé (économies sur la facture de carburant, par exemple) supérieur à la perte de bien-être qu'entraîne une action donnée des pouvoirs publics. L'existence de mesures "sans regret" tendra à accroître l'acceptabilité politique des mesures d'internalisation." [8]

#### **organisme de conformité [compliance body]**

"Le titre formel de l'organisme de conformité fait l'objet des discussions de la COP6 sur ses futures attributions. En anglais les titres suivants sont envisagés : [compliance institution, compliance authority, compliance committee, compliance system, procedures and mechanisms related to compliance...] On envisage un organisme à deux branches dont les attributions et les noms sont aussi en discussion : [falicitative branch] ou [consultative branch] pour la première et [enforcement branch] ou [compliance branch] pour la seconde". [48]

#### **panoplies de mesures et des outils [set of measures / actions and tools]**

"Les instruments économiques visant à lutter contre la pollution viennent s'ajouter – en jouant un rôle tantôt important, tantôt secondaire – à des panoplies dans lesquelles ils sont associés à des instruments de type autoritaire. A cet égard, aucun changement réel n'a pu être observé par rapport à l'enquête de 1994, si ce n'est peut-être l'essor des approches volontaires dans ces panoplies." [49]

#### **partie intéressée [interested parties]**

"Individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale d'un organisme." [10]

### **partie prenante [stakeholder]**

"Personne qui touche un mandat de paiement en qualité de créancier de l'État, du département, de la commune, d'un établissement public." [42] droit, 1985

"Groupe ou particulier qui est directement touché par les incidences financières ou autres d'une affaire, d'une entreprise". [42] Finance, gestion, 1999

"Groupes d'individus, organisations ou compagnies qui affectent et / ou sont affectés par une compagnie, par exemple : actionnaires, clients, employés, partenaires économiques, ONG, collectivité locale." [50]

Note : le terme anglais [stakeholder] signifie littéralement dépositaire d'enjeu, en anglais ce terme s'oppose à shareholder l'actionnaire.

### **parties intéressées (parties prenantes, société civile, principaux groupes de l'Agenda 21, public concerné) [stakeholders, civil society, major groups, interested party]**

Les associations ou Organisations non gouvernementales (ONG), les organisations d'entreprises, les milieux scientifiques forment les parties intéressées impliquées dans le débat sur le climat. A ce titre ils sont consultés et participent à titre consultatif aux différentes institutions. Dans le cadre plus général, l'Agenda 21 considère l'engagement et la participation réelle de tous les groupes sociaux comme une condition du développement durable. La Section III de l'Agenda 21 qui porte sur le renforcement du rôle des principaux groupes (principaux groupes, [major groups]) en donne la liste : les femmes, les enfants et les jeunes, les communautés de populations autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les travailleurs et leurs syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technique, les agriculteurs.

Commentaire : le terme anglais de [stakeholders] "qui possèdent un enjeu" fait pendant à celui de [shareholders] les actionnaires, le jeu de mot est intraduisible en français.

"individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale d'un organisme". (ISO 14001:1996) Commentaire : l'ISO utilise comme équivalent anglais [interested party] [51]

La Convention d'Aarhus utilise le terme de public concerné.

### **pensée systémique**

"Découvrir, maîtriser et accepter les principes généraux d'un système de façon à surmonter les échecs par rapport à des objectifs complexes. Dès qu'une personne maîtrise les principes, elle peut devenir de plus en plus compétente pour manier les détails, puisque les principes aident les gens à se tenir dans la bonne voie lorsqu'ils traitent l'information et les décisions nécessaires dans une planification à long terme." [52]

### **performance environnementale [environmental performance]**

"Résultats obtenus par la direction d'un organisme concernant ses aspects environnementaux. Dans le cas des systèmes de management environnemental, les résultats peuvent être mesurés par rapport à la politique, aux cibles et objectifs environnementaux d'un organisme". Note : Cette définition est celle de la norme 14031 de 1999, elle diffère de celle des normes ISO 14001:1996 et ISO 14004:1996. [51]

### **phase pilote [pilot phase]**

Phase qui a permis de mettre en place des projets de façon expérimentale avant que les mécanismes de flexibilité entrent en vigueur en même temps le Protocole de Kyoto.

### **politique intégrée (décision intégrée) [integrated policy (integrated decision)]**

"Une politique intégrée est une politique prenant en compte l'ensemble des aspects, leurs interactions et leurs liens avec les différentes activités, tant pour la démarche que pour de la participation du public. Une décision intégrée implique dès le départ l'ensemble des acteurs au processus décisionnel." [13]

### **politiques et mesures [policies and measures]**

"Le terme de politiques et mesures domestiques concerne les actions menées par les pays pour remplir leurs engagements de Kyoto sur leur propre territoire. On oppose souvent les politiques et mesures aux mécanismes de flexibilité qui permettent qu'un pays puisse bénéficier de crédit de pollution pour des actions menées dans un autre pays." [13]

### **prévention/précaution [prevention / precaution]**

"La différence entre précaution (présomption de risque grave et irréversible) et prévention (risque identifié) est importante, car les deux situations conduisent à des décisions qui ne sont pas de même nature. Cette question est abordée dans le rapport officiel de la Commission française du développement durable de 1996. Au sens strict, la prévention ne peut intervenir qu'au moment où l'observation des faits et la connaissance des mécanismes en jeu permettent d'estimer les dommages (financièrement ou non), et de proposer une action qui proportionne aux coûts estimés les mesures d'évitement. Elle correspond à des risques connus pouvant être plus ou moins réduits par degrés jusqu'à un état où toute réduction se traduirait par des coûts plus élevés que les avantages escomptés. En revanche, la précaution se situe dans un domaine où l'existence et l'ampleur du risque n'est pas établie avec certitude (mais où ses conséquences peuvent être graves et irréversibles), ce qui rend difficile, voire impossible, l'estimation des enjeux." [1]

### **principe de participation**

"Le principe de participation, selon lequel chacun doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses." [53]

"dans le domaine de l'environnement, un meilleur accès à l'information et la participation accrue du public au processus décisionnel permettent de prendre de meilleures décisions et de les appliquer plus efficacement, contribuent à sensibiliser le public aux problèmes environnementaux, lui donnent la possibilité d'exprimer ses préoccupations et aident les autorités publiques à tenir dûment compte de celles-ci" [54]

Remarque : le Code français de l'Environnement donne une définition particulièrement restrictive de la participation, en la limitant au droit d'information. Le principe 10 de Rio considère aussi la "participation des citoyens aux processus de décision" et l'accès aux recours juridiques. La Convention d'Aarhus de son côté garanti "l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement".

### **principe de précaution [precautionary principle]**

Le principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement précise : "en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement". [55]

"Il s'agit de décider alors que la science n'est pas encore totalement fondée. La décision en "environnement scientifique incertain" doit se fonder, sur des procédures où se côtoient éthique, société, économie, acteurs politiques et scientifiques, sous la lumière amplifiée des médias. La

science n'évacue donc pas la responsabilité des êtres humains et de leurs institutions, elle a même tendance à lui soumettre de nouveaux défis." [56]

La Commission Française du Développement durable proposait "Une mise en oeuvre concrète du principe de précaution sera orientée vers l'identification des problèmes et l'anticipation des crises. L'esprit de précaution demande qu'une procédure systématique de veille, préalerte, puis action correctrice, soit possible à ouvrir dans tous les cas nécessaires, par constitution de structures ad hoc. Les membres de ces organes consultatifs sectoriels feront connaître leurs intérêts dans la question. Les médias ont un rôle de transparence à jouer dans cette procédure". [57]

### **principe de prévention (principe d'action préventive) [prevention principle]**

"Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable." [53]

"On entend par principe de prévention "le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable". Par exemple, la réduction des dommages et effets liés aux déchets par une réduction des quantités produites (conception des produits et technologies propres) obéit à ce principe." [1]

voir prévention/précaution

### **principe pollueur/payeur [polluter pays principle]**

"Le principe pollueur/payeur, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur" [53]

Le principe pollueur/payeur a été adopté par l'OCDE en 1972, en tant que principe économique visant l'imputation des coûts associés à la lutte contre la pollution. Ce principe est un des principes essentiels qui fondent les politiques environnementales dans les pays développés.

Dans ses recommandations initiales de 1972 et 1974, l'OCDE énonce que le principe pollueur/payeur signifie "que le pollueur doit supporter "le coût des mesures de prévention et de lutte contre la pollution", mesures qui sont "arrêtées par les pouvoirs publics pour que l'environnement soit dans un état acceptable". En d'autres termes, le pollueur doit supporter le coût des mesures qu'il est légalement tenu de prendre pour protéger l'environnement, telles que des mesures destinées à réduire les émissions de polluants à la source et des mesures destinées à éviter la pollution en traitant de façon collective les effluents de l'installation polluante et d'autres sources de pollution. En principe, le pollueur supporte la totalité des coûts de prévention et de lutte contre la pollution à l'origine de laquelle il se trouve. Sauf exceptions répertoriées par l'OCDE, le pollueur ne devrait recevoir de subventions d'aucune sorte pour lutter contre la pollution (subvention directe, facilités ou déductions fiscales pour les équipements de lutte contre la pollution, tarification insuffisante des services publics, etc.)" [58]

Le principe pollueur/payeur tel qu'il avait été défini en 1972 a été progressivement généralisé et étendu. A l'origine il permettait aux pouvoirs publics d'augmenter les contraintes réglementaires sans avoir besoin d'indemniser les industriels. D'un principe d'internalisation partielle, il tend de plus en plus à devenir un principe d'internalisation totale. Cette extension s'est faite progressivement dans quatre directions : extension aux coûts des mesures administratives, extension

aux coûts des dommages, extension aux pollutions accidentelles et enfin l'internalisation généralisée. [58]

### **procédures et processus [procedures and processes]**

"Procédure : "Ensemble des règles présidant au déroulement d'une action".

Processus : "Succession de phénomènes liés entre eux et produisant dans le temps un résultat déterminé".

Commentaire : Se déplacer des procédures (démarche linéaire) aux processus (démarche globale) nécessite également un déplacement vers plus de responsabilité, d'initiative et de coopération. Exemples mentionnés dans le rapport : processus intégré de planification, processus participatif." [7]

### **processus**

"enchaînement de plusieurs activités regroupées par des critères de complémentarité selon deux approches possibles :

Activités physiquement liées par le flux de produits ou d'informations qui transitent en elles (ex. : chaîne de traitement de l'information)

Activité logiquement regroupées parce que leurs actions communes sont orientées vers le même objectif (ex. : processus de production de la qualité)" [59], p 224

### **processus cognitif**

"Démarches d'acquisition des connaissances et mécanismes individuels d'apprentissage." [60]

"Tout processus actif de l'organisation qui génère un flux cognitif de compétence ou cognition. C'est un processus complexe et il ne se réduit pas à sa simple définition." [61]

### **projet de Type I, II ou III [Type I, II, or III project]**

"Typologie de projets utilisée par le FEM : Projet de type I pour lequel le bénéfice national est supérieur au coût économique national ; Projets de type II pour lequel le bénéfice national est inférieur au coût économique national, mais dont les avantages mondiaux sont tels, qu'ils sont justifiés selon les critères du FEM ; Projets III qui est justifiable dans une perspective nationale, et donc éligible normalement au financement du FEM, pour peu que ce projet se situe dans les limites du cadre de la rentabilité". [45]

### **puits (effet de serre) [sink ; carbon sink ; sink of greenhouse gases]**

"Tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre, comme les arbres, les plantes et les océans." [62]

"Au titre du Protocole de Kyoto, les pays développés peuvent inclure les variations nettes de leurs émissions (calculées en soustrayant les absorptions des émissions de CO<sub>2</sub>) du fait de certaines activités liées au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Le calcul de l'effet des puits (l'augmentation de la végétation tend à absorber le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère) est méthodologiquement complexe et doit encore faire l'objet d'éclaircissements." [63]

Commentaire : le débat sur les puits pose des problèmes politiques et surtout scientifiques pour établir des références de base.

### **recyclage**

"Réintroduction directe d'un déchet dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière vierge." [64]

**renforcement des capacités, (activités de ., activités habilitantes) [enabling activities] voir capacités**

Renforcement des capacités : processus par lequel les individus, les groupes, les organisations, les institutions et les pays développent leurs aptitudes, individuellement et collectivement, en vue de s'acquitter de fonctions, résoudre des problèmes et atteindre des objectifs. Mise en place de capacités : elle diffère du renforcement des capacités, qui consolide une base de capacités préexistante. L'objectif du renforcement des capacités et de la mise en place de capacités est d'aider les gouvernements, les organisations et les gens à atteindre un niveau d'autonomie suffisant pour leur permettre de gérer efficacement leurs propres affaires. [65]

**renouvelable [renewable]**

"Qui peut être renouvelé. Énergie renouvelable, énergie dont la consommation n'aboutit pas à une diminution apparente des ressources naturelles, parce qu'elle fait appel à des sources inépuisables (biomasse, énergie solaire, etc.) à l'échelle des temps humains." [66]

"Caractérise une ressource naturelle dont la vitesse d'exploitation permet la régénération du stock initial. Cette notion dépend de l'échelle spatio-temporelle dans laquelle on se place. Toute ressource dépendant d'un stock fini non reproductible est non renouvelable." [7]

**ressources naturelles**

"En toute rigueur, on ne devrait utiliser cette expression que pour désigner la "productivité" d'un lieu, ou biotope, par le seul jeu des facteurs naturels et au premier chef l'activité des biocénoses animales et végétales qui le peuplent et composent l'écosystème. Autrement dit, il faudrait concevoir de telles ressources comme "dégagées par le rendement" d'un écosystème et non comme un capital biologique exploitable. Il est clair que les disponibilités que l'on peut recueillir ne doivent en aucun cas altérer le caractère renouvelable de la biocénose que l'on veut exploiter ou sauvegarder." [67]

**sans regret [no regrets]**

"Les mesures sans regret sont celles dont les bénéfices, tels que les économies d'énergie et la réduction de la pollution sur le plan local ou régional, sont au moins égaux à leur coût pour la société, quels que soient les avantages apportés par l'atténuation des incidences de l'évolution du climat. On les appelle parfois mesures "utiles en tout état de cause". [68]

Voir niveau sans regret, stratégie sans regret.

**scénario du laisser-faire [business as usual scenario]**

Emissions de gaz à effet de serre résultantes des tendances lourdes d'une économie sans que soit mené une politique de maîtrise des émissions. Cette référence permet d'estimer l'efficacité de politiques et mesures menées pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

**stratégie sans regret (politique sans regret) [no regrets strategy]**

"La meilleure politique sera inutile si elle reste lettre morte. "Quelle est sa faisabilité?" est donc une question aussi importante que "quelles fins vise-t-elle?". Par exemple, les mesures qui correspondent à ce qu'on a appelé une politique "sans regret" remplissent cette condition. Dans le cas des changements climatiques, par exemple, ce sont des "mesures dont les bénéfices, tels que la réduction des coûts d'énergie et des émissions de polluants locaux ou régionaux, égalent ou surpassent leur coût pour la société, sans compter les bénéfices de l'atténuation des changements climatiques"; en bref des mesures valant la peine d'être poursuivies, qu'elles contribuent ou non aux objectifs avoués et principaux de la politique. (IPCC,1995)". (p.76-77)[69]

**subsidiarité, subsidiarité active [subsidiarity, active subsidiarity]**

"La subsidiarité est "un principe selon lequel les pouvoirs sont délégués à différents niveaux". Le principe de "subsidiarité active" est basé sur "l'échange d'expériences entre communautés de base permettant de définir en commun des obligations de résultat s'imposant à tous". La subsidiarité active souligne qu'aucune réponse ne peut être trouvée à un seul niveau, que c'est l'articulation des compétences entre les niveaux qui, plus qu'une répartition des compétences, est la clé de voûte de la gouvernance de demain. Elle fonde l'action sur des obligations de pertinence et non sur des obligations de moyens.<sup>7</sup> La notion de subsidiarité active renvoie donc sur l'articulation des démarches ascendantes ("bottom-up") et descendantes ("top-down")." [7]

**tarification directe [direct charges]**

"L'utilisateur paie pour l'usage d'un service selon l'étendue de l'usage qu'il en fait."

**taux d'actualisation [discount rate]**

"Méthode économique qui permet d'intégrer le temps dans l'évaluation économique de projets. Un taux de 7 % signifie que le gain ou la perte de 100 F aujourd'hui est équivalent à 100 F/1,07=93,5 F l'année prochaine et seulement 50,8 F dans dix ans. Un taux d'actualisation élevé, diminue considérablement les éventuels coûts qui pourraient être induits dans un futur lointain par un projet. Même avec un taux d'actualisation faible de l'ordre de 3 %, 1 Franc de coût dans un siècle ne représente que 5 centimes aujourd'hui. Certains proposent un taux nul notamment dans le cadre des économies d'énergie et du réchauffement planétaire ou des biens naturels dans leur ensemble partagés en copropriété avec les générations futures. Mais comme le note un groupe de travail commun entre le Commissariat au Plan et la Commission Française du Développement durable : " un taux d'actualisation faible, rend rentables de nombreux projets, notamment polluants.(...) On ne peut résoudre tous les problèmes d'optimisation avec l'utilisation du seul taux d'actualisation ". La prise en compte des générations futures, c'est à dire la solidarité diachronique, ne peut trouver de solution dans la fixation d'un seul taux d'actualisation." [70]

**technique**

"La technique relève de savoir-faire construits empiriquement dans l'action, dans l'accumulation d'expériences concrètes, par l'apprentissage, en faisant. En cela, la technique tient du tour de main, de la recette, de la pratique sur un objet ou une opération particulière. Une bonne part de la technique est tacite, au sens de Nonaka, c'est-à-dire qu'elle n'est pas codifiée et donc difficilement reproductible sans expérience préalable : son transfert se fait principalement par compagnonnage. Cet enracinement de la technique dans le réel et dans l'action constitue à la fois une force et une faiblesse. A l'évidence, la puissance de la technique provient de l'expérimentation et de l'accumulation d'expérience. A l'inverse, faute d'une connaissance suffisante et d'une compréhension des mécanismes qui permettent à la technique de fonctionner, les adaptations, les extensions, les transferts d'application sont difficiles, aléatoires et potentiellement coûteux." [43]

**technologie**

"La technologie fait référence à une activité de conception et de production, souvent industrielle mais aussi de service, en réponse à des besoins de marché. La technologie combine pratiques, techniques et connaissances scientifiques, au service de finalités économiques explicites. En cela, la technologie a vocation à être gérée alors même que, par nature, elle relève pour partie de savoir-faire tacites." [43]

### **technologie propre**

"Procédés qui permettent le recyclage de l'eau, des polluants dans les industries consommatrices de matières premières, mais aussi les techniques qui engendrent peu ou pas de déchets ou qui permettent une valorisation maximale par réemploi dans l'entreprise"[71]

**technologies de pointe** [state of the art technologies]

**technologies écologiquement saines, écotecniques, technologies écologiquement rationnelles** : [environmentally sound technologies]

"Les techniques écologiquement rationnelles (écotechniques) protègent l'environnement, sont moins polluantes, utilisent de façon plus durable toutes les ressources, autorisent le recyclage d'une proportion plus importante de leurs déchets et produits ainsi qu'un traitement des déchets résiduels plus acceptable que celui que permettraient les techniques qu'elles remplacent. (...) Les écotecniques ne sont pas seulement des techniques particulières, mais aussi des systèmes complets englobant savoir-faire, procédures, biens et services, matériel et procédures d'organisation et de gestion. Cela implique que lorsqu'on examine la question du transfert des techniques, on doit se pencher également sur celles de la mise en valeur des ressources humaines et des incidences des choix technologiques sur la mise en place des capacités locales, notamment les problèmes de discrimination sexuelle. Les écotecniques devraient être compatibles avec les priorités fixées au plan national dans les domaines socio-économique, culturel et écologique." (Action 21, § 34.1 et 34.3) [3]

Commentaire : l'usage généralisé dans la traduction française de l'Agenda 21 du mot rationnel pour la traduction de sound ne semble pas approprié. Nous préférons le mot sain.

**texte non contraignant** [soft law]

### **trajectoire technologique**

"Le lien entre innovation et technologie est naturel : la technologie s'améliore en continu au travers d'innovations dites incrémentales qui tracent, chemin faisant, une trajectoire technologique en exploitant le potentiel de la veine ainsi explorée, jusqu'à ce qu'une rupture technologique (une innovation révolutionnaire) vienne substituer une nouvelle technologie à l'ancienne, en un processus de destruction créatrice décrit par Schumpeter."[43]

### **transfert de technologies** [technology transfer]

"L'expression transfert de technologies recouvre aussi bien les technologies "logicielles" que les technologies "matérielles"; le rôle des gouvernements est essentiel, même si le transfert de technologies est un processus complexe qui suppose généralement la participation de nombreuses parties prenantes; la plupart des projets et programmes bilatéraux et multilatéraux entrepris dans les pays en développement, notamment ceux qui comprennent des activités de transfert de technologies, visent avant tout à atténuer la pauvreté, à stimuler le développement économique et social, à réduire la pollution de l'environnement et à améliorer la santé publique. En intégrant dans les projets et programmes en cours des activités liées aux changements climatiques, on s'assure d'une certaine manière des résultats positifs sur le long terme dans le domaine du climat tout en retirant à plus court terme des avantages économiques, sociaux et écologiques. D'un autre côté, la coopération technologique devrait rejoindre les priorités du développement durable, exploiter les connaissances et les compétences locales et tenir compte de la synergie entre la solution des problèmes écologiques locaux et les objectifs en matière de changements

climatiques; (...) le renforcement des capacités est un aspect important du transfert de technologies." [72]

Commentaire : ce thème suscite deux débats importants. Le premier est lié à celui des brevets et de la propriété intellectuelle, et du transfert éventuellement gratuit des fruits de la recherche publique. Le second débat porte sur le champ des transferts qui ne se limiteraient pas au Nord-Sud, les transferts Sud-Sud étant jugés comme essentiels pour l'adoption de technologies appropriées aux situations et aux cultures locales. Le § 34.10 de l'Agenda 21 considèrerait qu'il convenait : "d'examiner le rôle de la protection des brevets et des autres droits de propriété intellectuelle ainsi que son impact pour ce qui est de l'accès des pays en développement en particulier aux écotecniques et de leur transfert à ces derniers, et d'explorer davantage la notion d'accès garanti des pays en développement aux écotecniques sous l'angle des droits de propriété intellectuelle et dans le but de mettre au point une théorie de ce que pourrait être une réponse efficace aux besoins des pays en développement dans ce domaine."

**unité de réduction des émissions** [Emission Reduction Units (ERU)]

"Unité de réduction certifiée des émissions [Certified Emission Reduction Units, CERU, ou Certified Emission Reduction, CER], Unité de quantité attribuée [Assigned Amount Units, AAU] : Chaque pays de l'Annexe B se voit attribuer par le Protocole de Kyoto une quantité d'émissions exprimées en équivalent dioxyde de carbone à ne pas dépasser pour la période comprise entre 2008 et 2012. Les unités de réduction des émissions sont des fractions de cette quantité attribuée à chaque pays. Les unités de réduction d'émissions peuvent être obtenues par une entité qui finance des projets ayant pour conséquence de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un autre pays. Dans le cas des projets élaborés dans le cadre de la mise en œuvre conjointe, des unités de réduction d'émission sont alors ajoutées au quota du pays investisseur et déduites du quota du pays qui accueille le projet. Ces unités sont équivalentes à des crédits d'émissions. En ce qui concerne les projets entrant dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, on parle d'unités de réduction certifiée des émissions. Dans ce cas, le pays qui accueille le projet n'est pas un pays de l'Annexe B et n'a donc pas de quantité d'émissions attribuée par le Protocole de Kyoto. Ces unités sont équivalentes dans ce cas également à des crédits d'émissions. Enfin, dans le cas des échanges effectués entre deux Parties de l'Annexe B dans le cadre des "Permis d'émission négociables", les unités échangées sont des unités de quantité attribuée (communément appelés permis d'émission)".[4]

**utilisation des terres (changement de l'affectation des terres et foresterie (LULUCF))** [land use, land-use change and forestry (LULUCF)]

L'utilisation des terres, et leur changement d'affectation (forêt, agriculture, zones naturelles...) ont une influence notable sur le stockage du carbone et sur les dégagements de méthane (CH<sub>4</sub>) et donc sur le changement climatique. Leurs contributions font partie des émissions anthropiques prises en compte par le protocole de Kyoto (article 3.3). La problématique de l'utilisation des terres et de la forêt rejoint aussi les préoccupations des deux autres grandes conventions : biodiversité et désertification. On ne parle de puits que pour les stockages additionnels de carbone lors du changement de l'utilisation des terres et non les réservoirs naturels de carbone.

## synonymes

activités de renforcement des capacités voir : **renforcement des capacités**  
activités habilitantes voir : **renforcement des capacités**  
ACV voir : **analyse du cycle de vie**  
analyse de rentabilité voir : **analyse coûts/avantages**  
banking voir : **mise en réserve de permis d'émissions**  
changement de l'affectation des terres et foresterie voir : **utilisation des terres**  
construction verte à haute qualité environnementale voir : **haute qualité environnementale ; HQE**  
décision intégrée voir : **politique intégrée**  
écotechniques voir : **technologies écologiquement saines**  
équité à l'intérieur d'une génération voir : **équité intragénérationnelle**  
gagnant-gagnant voir : **dividende double, triple**  
mécanismes de Kyoto voir : **mécanismes de flexibilité**  
parties prenantes, voir : **parties intéressées**  
politique sans regret voir : **stratégie sans regret**  
principaux groupes de l'Agenda 21 voir : **parties intéressées**  
principe d'action préventive voir : **principe de prévention**  
principe d'addition voir : **additionnalité**  
production combinée voir : **cogénération**  
public concerné voir : **parties intéressées**  
respect des obligations voir : **conformité**  
séquestration du CO2 voir : **fixation de carbone**  
société civile voir : **parties intéressées**  
technologies écologiquement rationnelles voir : **technologies écologiquement saines**

## traductions

additionality : additionnalité  
banking : mise en réserve de permis d'émissions  
baseline : niveau de référence  
baseline : niveau de référence  
business as usual scenario : scénario du laisser-faire  
capacity : capacité  
capacity building : construction de capacité  
capital : capital  
carbon sequestration : fixation de carbone  
Clean Development Mechanism CDM : Mécanisme pour un Développement Propre MDP  
cogeneration : cogénération  
compliance : conformité  
compliance body : organisme de conformité  
contact group : groupe de liaison groupe de contact  
cost-benefit analysis : analyse coûts/avantages  
cost-effectiveness : coût-efficacité  
cost-effectiveness analysis CEA : analyse coût-efficacité  
cross-cutting approach, transversal approach : démarche transversale  
decentralised co-operation : coopération décentralisée  
demand side management DSM : gestion de la demande  
direct charges : tarification directe  
discount rate : taux d'actualisation  
dividend, double, triple; win-win : dividende double, triple  
ecoefficiency : écoefficience  
ecohouse : haute qualité environnementale HQE  
ecological footprint, appropriated carrying capacity : empreinte écologique  
economic assessment : évaluation économique  
effectiveness : efficacité  
efficiency : efficience  
embodied energy of a commodity : énergie intégrée au produit  
Emission Reduction Units ERU : unité de réduction des émissions  
enabling activities : renforcement des capacités  
environmental assessment : évaluation environnementale  
environmental auditing : audit environnemental  
environmental effectiveness : efficacité environnementale  
environmental performance : performance environnementale  
environmentally sound technologies : technologies écologiquement saines  
environmentally sound and affordable construction : haute qualité environnementale HQE  
equity : équité  
factor four ; factor 4 : facteur quatre, facteur 4  
factor ten ; factor 10 : facteur dix, facteur 10  
flexibility mechanism : mécanismes de flexibilité  
full disclosure principle, full disclosure : information complète, principe de bonne information  
full-cost accounting : comptabilisation du coût complet  
green building , : haute qualité environnementale HQE  
Greenhouse Gas Assessment Methodology GGAM : méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre

horizontal equity : équité horizontale  
hot air : air chaud  
industrial ecology : écologie industrielle  
integrated policy integrated decision : politique intégrée  
interested parties : partie intéressée  
intergenerational equity : équité intergénérationnelle  
intra-generational equity : équité intragénérationnelle  
joint implementation : mise en œuvre conjointe  
land use, land-use change and forestry LULUCF : utilisation des terres  
Life Cycle Assessment LAC : analyse du cycle de vie ACV  
national marginal abatement cost : coût de dépollution marginal national  
natural capital : capital naturel  
no regrets : sans regret  
no regrets level : niveau sans regret  
no regrets strategy : stratégie sans regret  
open-ended working group : groupe de travail à composition non limitée  
opportunity costs : coûts d'opportunité  
pilot phase : phase pilote  
policies and measures : politiques et mesures  
polluter pays principle : principe pollueur/payeur  
precautionary principle : principe de précaution  
prevention / precaution : prévention/précaution  
prevention principle : principe de prévention  
procedures and processes : procédures et processus  
product life : durée utile du produit  
renewable : renouvelable  
scoping : cadrage  
sectorial approach, sectoral approach : démarche sectorielle  
set of measures / actions and tools : panoplies de mesures et des outils  
sink ; carbon sink ; sink of greenhouse gases : puits effet de serre  
social cost-benefit analysis : analyse de coûts-avantages sociaux  
social costs : coûts sociaux  
soft law : texte non contraignant  
stakeholder : partie prenante  
stakeholders, civil society, major groups, interested party : parties intéressées  
state of the art technologies : technologies de pointe  
Strategic Environmental Assessment SEA : évaluation stratégique environnementale ESE  
subsidiarity, active subsidiarity : subsidiarité, subsidiarité active  
supplementarity : complémentarité  
sustainable development : développement durable  
systematic approach : démarche systématique  
systemic approach : démarche systémique  
technological externality : externalité technique  
technology transfer : transfert de technologies  
top-down approach : démarche top-down  
Type I, II, or III project : projet de Type I, II ou III  
vertical equity : équité verticale

## Sources des définitions citées

- [1] Michel Cohen de Lara, Dominique Dron, Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques, Rapport au Ministre de l'Environnement, La Documentation Française, 1997
- [2] Christian Brodhag, Agora 21.
- [3] Action 21 (ou **Agenda 21**), Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement [CNUED]. **Déclaration de Rio** sur l'Environnement et le Développement - New York : Nations Unies, 1993, §1.4, <http://www.agora21.org/institutions.html>
- [4] Commission fédérale du **développement durable**, CFDD Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto <http://www.belspo.be/frdocfd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm>
- [5] site FFEM
- [6] A la recherche d'un vocabulaire commun : Glossaire des termes de gestion, <http://erc.msh.org/readroom/francais/vocab.htm>
- [7] Glossaire des concepts de développement et de transports durables, Association Mondiale de la Route, Février 1999, Groupe Transport Durable, Christian Leyrit, Jean-Charles Poutchy-Tixier
- [8] Conférence européenne des Ministres des transports, European conference of Ministers of transport, Glossaire des coûts sociaux CEMT/CS [97]12 <http://www.oecd.fr/cem/online/glossaries/glocostf.pdf>
- [9] traduit de WBCSD, Environmental Assessment, a business perspective
- [10] ISO 14001, 1996, Systèmes de management environnemental - Spécifications et lignes directrices pour son utilisation, norme européenne - norme française NF EN ISO 14001, Paris : AFNOR octobre 1996, 15 p
- [11] ISO 14010, 1996, Lignes directrices pour l'audit environnement, principes généraux, norme européenne - norme française NF EN ISO 14010, Paris : AFNOR novembre 1996, 5 p
- [12] La Gouvernance en faveur du développement humain durable : Document de politique générale du PNUD <http://magnet.undp.org/Docs/!UN98-21.PDF/Govfre.htm>
- [13] Commission fédérale du développement durable, CFDD Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto <http://www.belspo.be/frdocfd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm>
- [14] David Pearce et al., Blueprint 3. Measuring Sustainable Development. London : Earthscan Publications, 1993, anglais traduit en français par [73]
- [15] Glossary Ecological Footprints of Nations <http://www.ecouncil.ac.cr/rio/focus/report/english/footprint/glossary.htm>, traduit en français par [73]
- [16] [Adapted by David Bell from the discussion of "Social Capital" in Developing Ideas, IISD, 13, January/February 1998.] anglais traduit en français par [73]
- [17] Energie 2010-2020, Commissariat général du Plan, 1998
- [18] Objectif Terre : Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone : [http://www.er.uqam.ca/nobel/oei/bar\\_nav.html](http://www.er.uqam.ca/nobel/oei/bar_nav.html), édition : Montréal (Canada) : Observatoire de l'écopolitique internationale (cop.), 1998 ---->
- [19] Glossaire du rapport du Commissaire à l'Environnement du Canada [http://www.oag.bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c807aa\\_f.html](http://www.oag.bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c807aa_f.html) Action 2000 Glossaire, Source : La comptabilisation du coût complet du point de vue de l'environnement , ICCA, 1997, à moins d'indication contraire.
- [20] Glossaire des définitions des indicateurs - Industrie Canada - Direction générale de la régie d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales, <http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/cl00172f.html>
- [21] Premier Ministre, Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, 15 octobre 1998, régime du respect des engagements [compliance], <http://www.agora21.org/climat/mies/compliance15oct98.html>
- [22] An Assessment of Liability Rules for International GHG Emissions Trading, Richard Baron, IEA Information Paper, Energy & Environment Division, IEA, Paris, Octobre 1999
- [23] Dictionnaire Larousse, 1996
- [24] <http://www.edu.gov.on.ca/fire/general/college/progstan/humserv/loisirs.html>, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.
- [25] Notre Avenir à Tous, rapport de la commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (commission Brundtland), Les Editions du Fleuve, 1989, traduction française de "Our Common Future" paru en 1987. p51
- [26] D'après Olivier Godard, Les enjeux des négociations sur le climat. De Rio à Kyoto : pourquoi la Convention sur le climat devrait intéresser ceux qui ne s'y intéressent pas, Revue Futuribles, n° 224, octobre 1997, pp. 33-66
- [27] Travaux publics et services gouvernementaux du Canada <http://www.pwgsc.gc.ca/sos/text/sm/fr/text/ch12a-01.html>
- [28] Suren Erkman, Vers une écologie industrielle : Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle ? Genève : éd. Charles Léopold Mayer.: voir <http://www.icast.org/livre.html>
- [29] L'écologie industrielle: nouvelle théorie, vieux phénomène, <http://iisd.ca/susprod/principles.htm> ; <http://www.jrc.es/iptsreport/vol27/french/COH1F276.htm>
- [30] © Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1999. Tous droits réservés. [http://dfait.maeci.gc.ca/sustain/SustainDev/agenda2k/30\\_f.asp](http://dfait.maeci.gc.ca/sustain/SustainDev/agenda2k/30_f.asp)
- [31] <http://www.worldbank.org/hsr/class/module1/glossary.htm>
- [32] d'après Le Changement climatique : dimensions économiques et sociales, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), édition : Paris, Association 4D, 1997, Version française sous la responsabilité scientifique du Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) p.VIII
- [33] Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement. Organisation de coopération et de développement économique, Comité d'aide au développement, Lignes directrices sur l'environnement et l'aide n°1, Paris, 18 p.

- [34] Pierre André, L'évaluation des impacts sur l'environnement - Processus, acteurs et pratiques, Canada : Presses internationales polytechniques, 1999, 416 p.
- [35] Rapport "*Environnement et politiques de transports*" du groupe coordonné par Anders HH Jansson, FINNRA, Finlande, notes terminologiques, Comité de l'Environnement de l'AIPCR, 1999.
- [36] Etat de l'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes, enquête auprès des maîtres d'ouvrage et de leurs maîtres d'œuvre, juin 1999, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, DNP, sous-direction de l'évaluation environnementale et de l'aménagement durable.
- [37] <http://www.eurolink.it/scuola/tracciati/anno98/ambiente/fatto10.htm> ; <http://192.197.196.1/didigest/jan96/3jan96.htm>  
<http://iisd.ca/susprod/principles.htm>
- [38] Rapport du Comité ad hoc plénier de la dix-neuvième session extraordinaire, Assemblée générale, 27 juin 1997, Point 8 de l'ordre du jour : 28.f. Examen et évaluation d'ensemble de la mise en œuvre d'Action 21, Modification des modes de consommation et de production
- [39] voir Ernst Ulrich von Weizsacker, Amory Lovins and Hunter Lovins. Factor Four. Doubling Wealth, Halving Resource Use. London: Earthscan, 1997. Disponible aussi en allemand Faktor Vier, Droemer Knaur, Munich, <http://iisd.ca/didigest/glossary.htm> ; <http://iisd.ca/susprod/principles.htm>
- [40] Benjamin DESSUS, CNRS, Jean-Philippe THOMAS, ENDA, Kenya TILLERSON, ICE, Le mécanisme de développement propre confronté aux priorités africaines, <http://www.enda.sn/energie/cc/africarbodev.htm>
- [41] CSTB, PCA, Ministère du Logement, [http://home.nordnet.fr/~edubreucq/def\\_hqe.htm](http://home.nordnet.fr/~edubreucq/def_hqe.htm)
- [42] Le grand dictionnaire terminologique, Office de la langue française, 1987
- [43] Technologies clés 2005, Rapport final, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Secrétariat d'Etat à l'Industrie, DIGITIP, Service de l'Innovation, OTS, Octobre 2000.
- [44] <http://www.weathervane.rff.org/features/feature048.html>
- [45] Traduit du glossaire du FEM, GEF Glossary E/F/S, World Bank, Global Environment Facility terms with some definitions
- [46] Serge LEPELTIER, Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre : quels instruments économiques ? Rapport d'information 346 [98-99], Délégation du Sénat pour la planification, <http://www.senat.fr/rap/r98-346/r98-346.html>
- [47] traduit de Steve Thorne and Emilio Lebre La Rovere, Criteria and indicators for the appraisal of Clean Development Mechanism (CDM) projects, Helio International
- [48] d'après Report of the subsidiary body for implementation, 12<sup>th</sup> session, Bonn 12-16 June 2000, FCCC/SBI/2000/5, pp 26-27
- [49] Les instruments économiques pour le contrôle de la pollution et la gestion des ressources naturelles dans les pays de l'OCDE : un examen d'ensemble. Groupe de travail sur l'intégration des politiques économiques et de l'environnement. ENV/EPOC/GEEI(98)35/REV1/FINAL
- [50] Danish offices of Ernst&Young, KPMG, PriceWatershouseCoopers, House of Mandag Morgen, The Copenhagen charter, 1999 <http://www.stakeholder.dk/>
- [51] ISO 14031, 1996, 1997, Evaluation des performances environnementales, projet de comité ISO/CD 14031, décembre 1996, 33 p
- [52] [http://www.naturalstep.org/what/index\\_what.html](http://www.naturalstep.org/what/index_what.html), anglais traduit en français par [73]
- [53] Code de l'environnement (Partie Législative), Titre Ier : Principes généraux, Article L110-1, [http://www.legifrance.gouv.fr/html/frame\\_codes\\_lois\\_reglt.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/frame_codes_lois_reglt.htm), NOR : ENVX9400049L
- [54] Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Aarhus : 25 juin 1998, Commission Économique des Nations-Unies pour l'Europe, ECE/CEP/43, <http://www.unece.org/env/europe/ppconven.htm>, <http://www.agora21.org/aarhus/index.html>,
- [55] Action 21 (ou Agenda 21), Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement [CNUED]. Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement - New York : Nations Unies, 1993, §1.4, <http://www.agora21.org/institutions.html>
- [56] Christian Brodhag, Quelle rationalité pour fonder le développement durable ? Les entretiens CNRS ASTS de la médiation scientifique et technique, Paris, 31 mars 1998
- [57] 14<sup>ème</sup> proposition du rapport de 1996 de la Commission Française du Développement durable, MATE
- [58] Le principe pollueur/payeur. Analyses et Recommandations de l'OCDE OCDE/GD(92)81, Direction de l'Environnement, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris 1992, diffusion générale
- [59] Patrick Burlat, Contribution à l'évaluation économique des organisations productives : vers une modélisation de l'entreprise-compétence, thèse pour le doctorat de sciences économiques, économie de la production : Université Lumière Lyon 2, janvier 1996, 391 p.
- [60] GRETA, [www.gts93.greta.fr/termino.htm](http://www.gts93.greta.fr/termino.htm)
- [61] BRUNET Eric, ERMINE Jean-Louis. Problématique de la gestion des connaissances des organisations. IA'94. Paris, 1994. 22p.
- [62] Commission fédérale du développement durable, CFDD Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto <http://www.belspo.be/frdocfd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm>
- [63] site FFEM
- [64] Glossaire du cercle national de recyclage, <http://www.cercle-recyclage.asso.fr/publi/glossaire/frglossaire.htm>
- [65] Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD] : La gouvernance en faveur du développement humain durable, 1997, Document de politique générale, <http://www.undp.org/uncdf/Franc/role/table.htm>
- [66] Le Petit Larousse illustré 1999. (c) Larousse, 1998.
- [67] Ressources naturelles, Thésaurus, Encyclopedia Universalis, Paris, 2ème éd. 1996, p. 3112, cité par [74]
- [68] Résumé à l'intention des décideurs : aspects socio-économiques de l'évolution du climat, groupe de travail III du GIEC, 1995
- [69] Ecopolitique internationale : Le Prestre, Philippe, Montréal : Guérin universitaire, 1997,
- [70] Le développement durable : fiches et cahiers de la Commission française du développement durable, CFDD (Commission française du développement durable), Paris : CFDD, 1998.
- [71] (CD permanent, environnement et nuisances)

- [72] Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique, douzième session, Bonn, 12-16 juin 2000, Mise au point et transfert de technologies, état d'avancement du processus consultatif, Note du Président, § B. Approche générale du transfert de technologies dans le cadre de la Convention FCCC/SBSTA/2000/4, 24 mai 2000
- [73] Document conceptuel sur le développement durable. Glossaire des termes et des concepts liés à la durabilité  
[http://policyresearch.schoolnet.ca/sustainability/concept paper-f.htm](http://policyresearch.schoolnet.ca/sustainability/concept%20paper-f.htm)
- [74] Thèmes du glossaire (concepts et définition) Hervé D., Langlois M. (eds) 1998, Pression sur les Ressources et Raretés. Document ORSTOM Montpellier n°6, atelier LEA-HEA du 10 juin 1997, 120 p. Montpellier, 12/99,  
<http://mlangloi.free.fr/ResRurEcon/Themes/glossaire.html>







**Institut de l'énergie et de l'environnement  
de la Francophonie**

56, rue Saint-Pierre, 3<sup>e</sup> étage,  
Québec (Québec) G1K 4A1  
Canada

Téléphone : 1 418 692 5727

Télécopie : 1 418 692 5644

Courriel : [iepf@iepf.org](mailto:iepf@iepf.org)

Internet : [www.iepf.org](http://www.iepf.org)